



Union des Comores

« Programme d'Appui à l'organisation des élections législatives 2009 en Union des Comores »

Bref résumé du programme :

Les élections législatives en perspective aux Comores constituent une étape politique cruciale du processus de réconciliation nationale et de la mise en application de la récente loi référendaire. L'organisation de ces élections constitue également une opportunité unique du pays et de ses partenaires au développement pour stimuler la participation des citoyens à la vie politique et pour créer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs interdépendants de réduction de la pauvreté et de développement durable, dans l'optique de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. (OMD).

Aux Comores, plus qu'ailleurs, l'assistance électorale doit intégrer les phases essentielles du cycle électoral que sont les périodes de préparation des scrutins, avant, pendant et après les périodes électorales. Le présent projet d'appui au processus électoral s'inscrit dans une perspective de développement des capacités institutionnelles, systémique et individuelle pour l'organisation d'élections transparentes, crédibles et conformes aux standards internationaux. Il contribue ainsi au développement et au renforcement d'une capacité d'administration électorale efficace ainsi qu'à la création d'une mémoire interinstitutionnelle visant à améliorer les processus électoraux futurs dans le pays.

In fine, l'objectif poursuivi est la tenue d'élections libres, transparentes, démocratiques des députés et des Conseillers des îles, conduisant à l'acceptation large et pacifique des résultats par tous les acteurs clés ainsi que par la communauté internationale. De ce fait, le projet aidera à gérer le programme d'assistance technique électorale et appuiera la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et ses démembrements à organiser les scrutins. Il permettra, en outre, de promouvoir l'éducation civique électorale, l'implication des organisations de la société civile et la participation des femmes aux élections, tout en s'assurant que les votes se déroulent en toute transparence et dans un environnement politiquement apaisé. Cet appui sera élargi aux médias et aux partis politiques, dans une perspective de prévention de conflits et d'assurer une couverture médiatique, en accord avec la déontologie de la communication électorale. De même, cet appui portera sur des initiatives allant dans le sens de l'apaisement du climat politique et de la promotion du dialogue continu des différents acteurs politiques, au niveau national et insulaire. Les activités à mener, au titre dudit projet, devront concourir à l'atteinte de cinq objectifs spécifiques et selon la séquence suivante. Il s'agit pour la période électorale des résultats stratégiques 1, 2 et 3 et pour la période post électorale des résultats 4 et 5, tels que décrits comme suit:

- Résultat attendu 1. Mise à disposition à la CENI (incluant ses démembrements et les autres intervenants aux processus électoraux), de l'appui technique et logistique requis aux fins d'organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis ;
- Résultat attendu 2. Participation à l'instauration d'un environnement habilitant pour l'organisation des scrutins apaisés, transparents et crédibles ;
- Résultat attendu 3. Appui à la Cour Constitutionnelle (CC) dans les domaines techniques de la formation, de la documentation, de l'équipement et de la communication pour la gestion des contentieux électoraux et l'homologation des résultats ;
- Résultat attendu 4. Appui aux opérations post électorales et pérennisation des acquis des élections dans une perspective d'un développement continu des capacités de la CENI et des organisations de la Société Civile travaillant dans le domaine électoral ;
- Résultat attendu 5. Appui à la prise en compte de la dimension Genre – Élections dans l'ensemble du cycle électoral, et notamment des scrutins futurs.

Le rôle joué par le bureau de pays du PNUD dès le début du processus de réconciliation nationale, et plus particulièrement dans l'organisation réussie des précédentes élections, lui confère une expertise et la confiance de différentes parties concernées, pour appuyer le processus d'organisation des élections législatives en perspective. Pour le PNUD, l'appui électoral s'inscrit dans le domaine de résultats B2, du plan Stratégique 2008-2011 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives, portant sur la coordination de l'assistance électorale. Aux Comores, cet appui s'inscrit dans le plan cadre d'assistance du Système des Nations Unies (UNDAF) et le cadre de coopération 2008-2012, entre l'Union des Comores et le PNUD. Par ailleurs, l'appui de la communauté internationale à ces élections s'inscrit en droite ligne de son implication tout au long du processus de réconciliation. En effet, la mise en place de ces institutions constitue une étape cruciale pour la mise en application de la nouvelle loi référendaire et contribuera ainsi aux règlements des conflits de compétence qui menacent la cohésion nationale, la paix et la stabilité retrouvée. Enfin, la réussite de cette élection marquera la fin d'une période de transition et le début de la mise en œuvre des priorités nationales exprimées dans la version définitive de la stratégie de réduction de la pauvreté des Comores (DSCR).



Union des Comores

I. Page de signature

Pays : Union des Comores

Effet de l'UNDAF/Indicateur: D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte

Effet CPD escompté/Indicateur: Les mécanismes de gouvernance démocratique et l'administration publique sont adaptés au nouveau cadre institutionnel et sont performants

Produits escomptés/Indicateurs (CPD) /Cibles annuels:

- Mise en place d'organes pour la gestion transparente et efficiente des processus électoraux
- La pérennisation des organes chargés de la gestion des élections, dont principalement la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et les Commissions électorales insulaires (CEI).

Partenaire chargé de la mise en œuvre: PNUD

Autres partenaires :

- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Ministère de l'Intérieur en charge des élections
- Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)
- Secrétariat National Administratif Permanent, CC & ONG

Période du programme : 2008-2012 Durée du projet : du 01/11/09 au 31/12/2010 Composante du programme : Gouvernance démocratique Domaine de résultats B2 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives et responsables Titre du projet : Programme d'Appui à l'organisation des Elections Législatives en Union des Comores Numéro du projet (Award) : 00058588 Modalité de gestion : DEX	Ressources allouées : Budget total: 2 327 714 USD • Donateurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> o La France 422 000 USD o Union Européenne 1405 714 USD o Ligue des Etats Arabes 300 000 USD o Union Africaine 200 000 USD Gouvernement (financement parallèle) : 795 784 USD <small>* Les taux de change utilisés sont : 1USD = 350 KMF = 0,711 Euro</small>
---	--

Approuvé par (Gouvernement) :

Date : le 30 Novembre 2009

Ahmed Ben Saïd Jaffar, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe

Approuvé par (PNUD) :

Date : 30/11/2009

Opia Mensah Kumah, Représentant Résident du PNUD



SECTION I — Narratif

1.1. Contexte d'intervention

Avec une superficie de 2,237 km², l'archipel des Comores est constitué de quatre îles : Ngazidja (Grande Comore), Ndzuwani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Maore (Mayotte), actuellement sous administration française. D'après les statistiques de 2007, les îles de Grande Comore, Anjouan et Mohéli représentent une population de 637.000 habitants. Les Comores font partie des pays les moins développés, avec un Revenu National Brut (RNB) par habitant d'environ 500 dollars qui continue à diminuer, au vu d'une augmentation de la population plus rapide que la croissance économique. Environ 45% de la population des Comores vit actuellement en dessous du seuil de pauvreté. Les Comores font également partie des « Petits états insulaires en développement » et des « Pays pauvres les plus endettés », avec une dette extérieure totale d'environ 300 million de dollars, représentant 71% du PIB. Ceci se traduit notamment par un indice de développement humain, à peine moyen, de 0.576 en 2007 (Cf. *Rapport Mondial sur le développement humain 2009*), plaçant ainsi les Comores en 139^{ème} rang mondial.

1.2. Contexte politique

Depuis leur accession à l'indépendance le 6 juillet 1975, les Comores n'ont pas connu de véritable période de stabilité politique susceptible de créer les conditions nécessaires pour le développement socio-économique et la mise en place d'un cadre politico-institutionnel viable et répondant aux aspirations de la population. Les crises politiques successives ont connu leur paroxysme avec la sécession de l'île de Ndzuani en 1997, engendrant en plus une crise institutionnelle. Avec l'appui de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé avec la signature des accords de Fomboni de février 2001 qui ont permis l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel chaque île jouit d'une autonomie et dispose d'un exécutif propre. Bien qu'ayant permis de mettre un terme à la crise de 1997, l'adoption de la Constitution de 2001 n'a pas apporté des solutions durables aux tensions entre les îles, et particulièrement aux conflits des compétences entre les îles et le pouvoir central.

De nouvelles tensions ont surgi à Anjouan, la plus pauvre des trois îles, dès juin 2007, suite aux élections présidentielles dans chacune des trois îles. Le Président Bacar d'Anjouan a refusé de se retirer au préalable (contrairement aux présidents des deux autres îles) et a procédé à organiser des élections lui-même, qui ont été déclarées illégales par les autorités de l'Union, ainsi que par l'Union Africaine (UA). Des négociations menées par l'UA pour résoudre le conflit ont échoué. Lorsque des sanctions ciblées, imposées à M. Bacar et ses associés, n'ont pas donné les résultats attendus, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, par une décision du 20 février 2008, a soutenu la proposition du gouvernement de l'Union de recourir à la force « afin de rétablir l'ordre constitutionnel ». Le 25 mars, des forces armées de l'Union des Comores, appuyées par des troupes soudanaises et tanzaniennes de l'UA, ont débarqué à Anjouan et renversé le régime Bacar. En juin 2008, de nouvelles élections ont été organisées à Anjouan. Déclarées libres et équitables par des observateurs locaux et internationaux, elles ont mis fin à l'ère Bacar et le sécessionnisme de l'île d'Anjouan.

Depuis la fin de la crise en Anjouan, des efforts considérables - y compris l'amorce d'un dialogue inter-comorien pour améliorer l'architecture institutionnelle - ont été faits en vue de jeter les bases d'un processus de réunification du pays et de réconciliation politique. Dans cette optique, des assises nationales regroupant la classe politique et la société civile ont eu lieu au Palais du peuple du 03 au 07 mars 2009, avec l'appui de la communauté internationale. Les discussions ont porté sur trois thématiques ci-après : i) la Gouvernance ; ii) le fonctionnement des institutions ; iii) l'examen de l'avant-projet de révision de la constitution de 2001, proposé par le Gouvernement. Les recommandations issues de ces travaux ont porté principalement sur le renforcement des capacités des partis politiques et la mise en place d'un mécanisme de gestion des conflits, sous forme de « Forum National de Dialogue Politique et Social », comme cadre de dialogue inter comorien permanent. Ces recommandations ont porté aussi sur la promotion de la participation des femmes à la vie publique et au processus de prise de décision, à tous les niveaux. Les participants ont aussi mis l'accent sur le rôle de premier plan que peuvent jouer les médias, pour promouvoir la citoyenneté et le civisme. En outre, le règlement de la crise à Anjouan a aussi mis en avant le besoin urgent de mener à bien un certain nombre de chantiers, dans le domaine de la réforme du

secteur de la sécurité et de la réintégration des ex- miliciens d'Anjouan, afin maintenir la stabilité qui prévaut actuellement.

Malgré ces efforts, la situation demeure fragile, car l'Union des Comores a besoin de se rétablir de plusieurs décennies d'instabilité politique et de dix années de crise séparatiste. Aujourd'hui, les nouvelles institutions fonctionnent avec beaucoup de contraintes liées notamment au fait que la mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle issue des réformes constitutionnelles adoptées par référendum en mai 2009, requiert l'adoption des textes législatifs qui sont du ressort des assemblées législatives, dont le présent projet devra appuyer le processus de mise en place. C'est donc dans ce contexte que s'inscrit ce scrutin qui a pour vocation de combler ce vide institutionnel en dotant le pays d'un nouveau Parlement et en permettant aux collectivités locales de disposer des assemblées locales, à travers l'élection des Conseillers des îles. La tenue prochaine des élections législatives de l'Union des Comores est donc non seulement un tournant décisif du processus de mise en place de la nouvelle architecture institutionnelle mais aussi une étape nécessaire à l'affermissement du dialogue et de la réconciliation politique.

1.3. Situation économique

L'union des Comores vient d'élaborer la version complète de son document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR). Dans ce document, le gouvernement reconnaît qu'un environnement macroéconomique stable est une condition nécessaire à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cet environnement affecte directement la performance des entreprises, le pouvoir d'achat des individus et la capacité de l'État à offrir des services publics essentiels, comme une éducation de base accessible et de qualité et des soins de santé primaire pour tous. Les objectifs macro-économiques du gouvernement dans le cadre du DSCR concernent d'une part, le respect des grands équilibres économiques, en particulier le niveau de dépenses de l'État et du déficit public, la balance des paiements et le niveau général des prix, et d'autre part, la création d'un environnement favorable à une croissance économique forte et durable à travers la promotion du secteur privé, notamment les secteurs porteurs que sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et l'élevage. Les politiques économiques qui permettront de créer ces conditions concernent les politiques budgétaires et fiscales, la politique commerciale, la politique monétaire et celles touchant les réformes du cadre légal et institutionnel.

Selon les données provisoires du Commissariat Général au Plan, le taux de croissance du PIB réel était de 0,8% en 2007 et s'établirait aux environs de 0,2% en 2008, soit les niveaux les plus bas enregistrés au cours dix dernières années. Ce ralentissement de la croissance serait lié notamment à la restriction de l'offre de crédit du secteur bancaire aux entreprises publiques, qui s'est traduite, d'une part par la pénurie de certains produits de base tel que le riz et les produits pétroliers, et d'autre part par la crise énergétique qu'a connue le pays au second semestre de 2008 et qui a entraîné une paralysie de l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans le domaine des finances publiques, en dépit de l'amélioration des recettes intérieures, notamment fiscales (+9,7% par rapport à 2007), l'augmentation des dépenses courantes (+22%) s'est traduite par une dégradation des principaux soldes budgétaires, affichant un déficit du solde budgétaire de base de l'ordre de 3,5% du PIB en 2008 contre 2,9% en 2007.

La situation de la dette publique s'est améliorée sensiblement avec l'apurement des arriérés de la BAD suite à la conférence des bailleurs de fonds organisée à Paris en décembre 2007. Par ailleurs, en décembre 2008, le gouvernement a signé un programme Post-conflit avec le FMI qui s'est traduit par des décaissements de 1,8 milliard KMF (5,5 millions USD), contribuant à la réduction des arriérés intérieurs et consolidant par le fait même la position extérieure de la Banque Centrale. A fin d'année 2008, l'encours de la dette représenterait 68,5% du PIB. La crise énergétique et la restriction de l'accès au crédit bancaire en 2008 ont dominé la situation économique des Comores. Aujourd'hui, les délestages sont devenus moins fréquents mais la situation reste précaire dans le domaine de l'énergie.

Pour l'année 2009, les objectifs macro-économiques du gouvernement sont : (i) un taux de croissance réel du PIB de 0,8%; (ii) un taux d'inflation moyen de moins de 5%; (iii) un déficit de la balance des opérations courantes contenu à 8,5% du PIB; (iv) des investissements équivalents à 12,3% du PIB; (v) une amélioration du solde budgétaire primaire de 1% du PIB, traduisant ainsi la nécessaire réduction des dépenses, notamment au niveau de la masse salariale, et enfin; (vi) une légère contraction des créances bancaires nettes sur l'État visant un accroissement soutenu du crédit bancaire au secteur privé. La

performance macro-économique anticipée, les perspectives de croissance et les prévisions en matière de finances publiques pour 2009 ne sont pas à la hauteur des enjeux et des défis auxquels le pays fait face s'il souhaite briser le cercle vicieux de pauvreté dans lequel il se trouve enfermé. En effet, la situation actuelle est caractérisée par un « double gap » : d'une part, un déficit extérieur important qui s'explique par la faiblesse des exportations de biens et services, et d'autre part, un déficit intérieur lié à la faiblesse de l'économie qui réduit les revenus des entreprises, des ménages et par le fait même, les recettes de l'État. Le gouvernement n'a donc pas de marge de manœuvre. L'endettement s'accélère et le service de la dette a atteint un niveau insoutenable. Cette situation provoque à son tour des transferts nets négatifs entravant toute possibilité de financement du développement économique et donc, de réduction de la pauvreté.

Suite à la mise en œuvre jugée satisfaisante du programme d'urgence post-conflit, l'Union des Comores a conclu avec le FMI un programme formel appuyé par une FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) qui a débuté en juillet 2009 et devrait permettre au pays, à terme, d'accéder aux mécanismes internationaux d'allègement de la dette comme l'IPPTE (Initiative en faveur des pays pauvres et très endettés) et l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale). Cela suppose évidemment une exécution réussie du programme, incluant les réformes structurelles. L'Union des Comores a donc besoin de tout l'accompagnement de ses partenaires au développement pour l'aider à renforcer ses capacités institutionnelles et à promouvoir le dialogue et le consensus national pour assurer le succès du programme, lequel succès aurait un impact vertueux sur les investissements étrangers directs aux Comores.

1.4. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du présent projet s'articule autour des structures décrites ainsi qu'il suit :

- La **CENI/Commission insulaire électorale (CIE)**: la CENI est responsable de l'organisation des élections et a toute autorité technique, administrative et financière pour superviser ou exécuter toutes les activités liées au processus électoral. Elle peut se faire assister, le cas échéant, par toute structure ou solliciter toute personne physique ou morale dont l'expertise serait nécessaire à l'exécution de sa mission.

Du point de vue technique, la CENI est aussi chargée d'assurer la répartition géographique des bureaux de vote, de réceptionner les candidatures, de déterminer les spécifications des documents et matériels électoraux, d'acquérir le matériel électoral, de proposer au gouvernement les dates d'ouverture de la campagne électorale et la date du scrutin, de veiller à la régularité de la campagne électorale, d'accréditer les observateurs nationaux et internationaux, d'informer et de sensibiliser le public aux opérations électorales, de désigner les membres des bureaux de vote, d'assurer la régularité du scrutin et du dépouillement et de procéder, après collecte et centralisation des procès-verbaux, à la proclamation provisoire des résultats. La CENI a également la mission d'élaborer un budget et chronogramme détaillé du déroulement des opérations électorales spécifiant ses besoins en matériaux et en ressources humaines pour permettre leur satisfaction dans les délais requis. De même, elle devra s'assurer de l'obtention des résultats de chaque étape du processus.

- Le Secrétariat national administratif permanent (**SNAP**)/Secrétariat insulaire administratif permanent (**SIAP**) : est en charge de recenser la population en âge de voter, de gérer le fichier électoral et d'établir les listes électorales, d'imprimer et de distribuer les cartes d'électeurs, d'assister la CENI et de sécuriser les archives et le matériel électoral. Il devra, à ce titre, élaborer avec l'appui d'un expert international en listes électorales, un plan de travail détaillé du déroulement des opérations électorales.
- **La Cour Constitutionnelle** : est en charge de statuer sur la recevabilité des candidatures, du contentieux électoral et de la promulgation des résultats. Elle devra, à ce titre, élaborer un plan de travail détaillé pour permettre l'appui financier et technique de ce plan dans les délais requis.

- Les partenaires au développement coordonnent leurs efforts par des réunions ad-hoc (Comité technique international) convoqué par l'Union Africaine. Ce Comité suit l'évolution du processus dans son ensemble et cherche des solutions à des éventuels blocages politiques, assiste le Gouvernement à garantir la sécurité et conseille la CENI en matière d'élections. Les partenaires contribuent au financement du projet d'appui au processus électoral et au besoin soutiennent le processus dans le cadre de ce système de concertation, à titre bilatéral, en menant un plaidoyer politique sur certaines questions.

1.5. Cadre juridique

Le cadre juridique qui régit les élections aux Comores et dans lequel s'inscrivent les attributions et compétences de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est la loi électorale portant modification de certaines dispositions de la loi N° 05-015 du 16 octobre 2005 et l'Ordonnance n°09 – 005 du Président de l'Union des Comores, datée du 16 septembre 2009, dans ses dispositions non visées par l'arrêt N° 09-017-C du 22 octobre 2009. Ces textes définissent des règles précises devant régir l'ensemble des opérations électorales et des modalités propres à chaque scrutin. Elle prévoit un organe de gestion des opérations électorales ad hoc dénommé « Commission Electorale Nationale Indépendante des Comores (CENI) » composée de 10 membres et dont ses démembrements au niveau des îles autonomes sont les « Commissions insulaires des Elections (CIE) » de 7 membres chacune. Elles sont assistées par des secrétariats administratifs permanents au niveau de l'Union (SNAP) et au niveau des îles par les (SIAP). Les Commissaires sont nommés parmi les différentes couches de la société, mais surtout pour garder un « check and balance » entre le pouvoir de l'Union et des îles.

De même, simultanément à la publication de l'ordonnance susmentionnée, le décret n°09 – 117/PR portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a été publié le 16 septembre 2009. Conformément à la loi, les membres de ladite Commission émanent des institutions et organisations suivantes : i) le Gouvernement de l'Union, ii) les exécutifs des îles autonomes, iii) l'opposition, iv) le Conseil Supérieur de la Magistrature et v) la Société civile.

Par ailleurs, il convient de noter la présence de deux femmes parmi les membres de la nouvelle CENI. L'une représente la Société civile à travers la Fédération Comorienne des Organisations de la Société Civile (FECOSC) et l'autre, la Majorité présidentielle. Les membres de la CENI ont prêté serment devant la Cour Constitutionnelle le 26 octobre 2009, conformément aux nouvelles dispositions de la loi électorale.

1.6. Justification du projet

L'urgence de l'organisation de ces élections législatives avant la fin de l'année 2009 se justifie par les besoins pressants de rétablir la normalité institutionnelle et d'éviter les risques de conflit politique, pouvant naître des frustrations politiques, consécutives à une prolongation de cette période d'exception, où les pouvoirs législatif et exécutif sont dans les mains du Président de la République. En effet, l'absence d'une assemblée législative implique que le pays est géré par ordonnances du Président de la République, dont certaines d'entre elles relatives à l'application de la nouvelle loi référendaire ont suscité la désapprobation des membres de l'opposition et d'une partie des exécutifs des Îles. C'est le cas notamment de l'ordonnance portant sur la création de la police nationale et les prérogatives du ministère de l'intérieur, pour les quelles, leur mise en application sur le terrain se sont traduites par un conflit ouvert et des affrontements limités entre partisans de l'exécutif de l'Île Autonome de Ngazidja et les forces de maintien de l'ordre. Il va de soi que la persistance d'une telle situation serait de nature à rallumer les flammes du séparatisme insulaire et saperait durablement les acquis du processus de réconciliation nationale. Il convient de noter également qu'en ce qui concerne les élections présidentielles prévues pour le mois de mai 2010, la nouvelle constitution donne mandat au congrès qui sera constitué des députés et Conseillers issus des dites élections législatives, la latitude de déterminer, à la majorité absolue, la date des élections du Président de l'Union et des Gouverneurs ; dans la perspective de l'harmonisation du calendrier électoral, dans le but limiter la fréquence des élections. D'où l'extrême urgence de réduire, autant que possible, la période de flottement et d'éviter ainsi que le pays sombre de nouveau dans le chaos et le désordre institutionnel.

Le rôle d'assistance technique aux processus électoraux a été dévolu au PNUD par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution 46/137 du 17 décembre 1991. Il est clairement défini dans une Note d'Orientation conjointe du Département des Affaires Politiques des Nations Unies et du PNUD. Par ailleurs, le PNUD Comores a inscrit la promotion de la bonne gouvernance dans ses orientations stratégiques et ses priorités (voir le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) et le Document de Programme Pays du PNUD pour la période 2008-2012). Pour le PNUD, l'appui électoral s'inscrit dans le domaine de résultats B2 du plan Stratégique 2008-2011 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives, portant sur la coordination de l'assistance électorale.

A la demande du Gouvernement de l'Union des Comores et des partenaires au développement, le PNUD a apporté son assistance pour l'organisation de nombreux scrutins qui se sont échelonnés tout au long des différentes étapes du processus de réconciliation nationale et de restauration de la normalité constitutionnelle dans le pays. Le 10 juillet 2009, le Gouvernement de l'Union des Comores a de nouveau demandé l'assistance électorale de l'ONU.

Faisant suite à cette requête, le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies aux Affaires Politiques, en sa qualité de Coordonnateur pour les activités électorales, a dépêché une mission d'évaluation des besoins qui a été réalisée par la Division de l'Assistance Electorale du Département des Affaires Politiques des Nations Unies du 17 au 29 août 2009. A l'issue de cette mission, le Secrétaire Général Adjoint a autorisé le PNUD à accompagner le pays dans l'organisation technique des opérations électorales.

Par ailleurs, la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « Femme, Paix et sécurité », fournit un cadre de référence pour la participation des femmes aux instances de prise de décision qui reste faible aux Comores. Les données disponibles montrent que les femmes participent de façon marginale aux instances de prise de décision politique et économique. Cette situation justifie la prise de mesures adéquates pour soutenir les actions visant à augmenter de manière significative la participation des femmes aux Comores à des mandats électoraux et aux fonctions électives. Pour cela, une attention particulière doit être portée à leur mobilisation et leur participation au processus électoral en cours.

Partie II. Stratégie

2.1. Stratégie d'intervention

Les résultats du présent projet sont en adéquation complète avec les orientations de la Stratégie de croissance et de réduction de la Pauvreté (SCRIP), en Union des Comores, notamment l'axe stratégique III, portant « Renforcer la gouvernance et la cohésion sociale », et plus particulièrement au niveau de l'objectif spécifique 3.1.4. : « Définir et mettre en œuvre les mécanismes de gouvernance démocratique ». En effet, l'une des interventions prévues à ce niveau est focalisée sur le renforcement des mécanismes de gestion et de contrôle des élections.

La stratégie d'intervention du programme d'appui à l'organisation des élections législatives aux Comores se situe dans le cadre de l'objectif global du PNUD qui vise à favoriser une gouvernance démocratique inclusive et participative à travers la consolidation de la paix par la mise en place d'institutions démocratiquement élues. Elle vise, spécifiquement, à aider les comoriens, notamment les pauvres et les femmes, à exercer leurs droits et accomplir leurs devoirs civiques pour le choix de leurs représentants au niveau du parlement de l'Union et des assemblées locales à travers le choix respectif des députés et des Conseillers des îles.

Le programme s'inscrit également dans les principes de la politique de développement de l'Union européenne (UE). En effet, la consolidation du processus démocratique, le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales sont clairement définis comme les éléments fondamentaux de la politique de gouvernance de l'UE dans la communication 615/2003 de la Commission sur la gouvernance et le développement. Ces objectifs sont également clairement définis dans l'accord de Cotonou qui prévoit un cadre politique détaillé de gouvernance pour justifier des programmes électoraux d'assistance.

Le partenariat entre la Commission Européenne et le PNUD en matière d'assistance électorale est construit sur une expérience approfondie, une attention spécifique aux leçons tirées des projets antérieurs ainsi qu'une

compréhension mutuelle de l'approche de chacun, de son rôle et de ses capacités. Ce partenariat dépend d'une forte collaboration entre les services aux niveaux des sièges pour les mécanismes disponibles de soutien à la qualité.

Il contribue à une meilleure compréhension et à l'amélioration de l'ensemble des interactions entre les services de la CE et du PNUD, des administrations électorales et d'autres acteurs impliqués dans l'assistance électorale (les partenaires techniques et financiers, les gouvernements des pays bénéficiaires, les organisations de la société civile, les partis politiques, les médias et les fournisseurs de services). La coordination technique de l'ensemble de ces divers volets est du ressort du PNUD alors que la coordination politique est assurée par la Communauté des donateurs, sous le leadership de l'Union Africaine.

Il est prévu que les autorités comoriennes autoriseront les activités d'observation électorale par des acteurs nationaux et internationaux. L'observation internationale sera menée en conformité avec la "Déclaration des Principes pour l'Observation Internationale"¹.

Bien que modulaires dans leur conceptualisation, les composantes du programme d'assistance à ces élections ne sont pas censées être des compartiments autonomes et hermétiques mais sont plutôt envisagées comme un tout concourant à la réalisation des résultats escomptés susmentionnés. Le thème commun de ces composantes est le renforcement des capacités techniques et logistiques en matière électorale.

Cette approche définit l'assistance électorale en tant qu'activité constante ou cyclique plutôt qu'un événement encouragé de manière épisodique et ponctuelle. La stratégie est de fournir certaines activités d'assistance tout au long des différentes phases que comporte le cycle électorale. Dans cette perspective, l'exécution des activités du projet se déroulera selon une séquence en deux phases. La première phase commence dès à présent jusqu'à la fin des élections législatives et la seconde phase couvre la période post électorale avec comme axe d'intervention le développement des capacités pour la construction d'une administration électorale fiable et pérenne.

2.2. Objectifs et résultats attendus

Ce programme procède de la volonté du Gouvernement et des partenaires au développement, avec l'appui du Département des Affaires Politiques des Nations Unies, d'accompagner le processus électorale aux Comores, dont la réussite constitue un défi majeur pour le pays. Dans cette optique, l'objectif du présent projet est la tenue d'élections législatives et des conseillers des îles libres, transparentes et démocratiques, organisées avec l'appui coordonné des partenaires au développement et conduisant à la reconnaissance du verdict des urnes et à la légitimité nationale et internationale de leurs résultats. A ce titre, le projet vise à accompagner l'organisation des élections législatives et des Conseillers des îles par un appui aux structures en charge des élections, tant au niveau national qu'au niveau local. Cet appui sera élargi aux médias et aux organisations de la société civile, notamment aux associations intervenant dans le domaine des droits civiques et aux organisations œuvrant pour la promotion de la participation des femmes au processus de décision. Cet appui sera élargi aux initiatives allant dans le sens de l'apaisement du climat politique et de la promotion du dialogue continu des différents acteurs politiques du processus.

Sur le plan opérationnel, les activités du projet s'échelonnent sur deux phases distinctes que sont la phase électorale et la phase post électorale. La première phase porte essentiellement sur des appuis techniques et logistique pour l'organisation des élections législatives et la seconde phase mettra l'accent sur le développement des capacités pour la construction d'une administration électorale indépendante et techniquement fiable.

¹ « La Déclaration de principes pour L'observation internationale d'élections et le code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux ». Les organisations souscrivant sont: Union Africaine, Réseau Asiatique pour Elections Libres (ANFREL), Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE), Centre Carter, Centre d'Instruction et de Promotion Electorales (CAPEL), Commission Européenne pour la Démocratie par le Droit (Commission de Venise), Commission Européenne, l'Institut Electoral d'Afrique Australe (EISA), Service International de Réforme Electorale (ERIS), Réseau Européen des Organisations d'Observation Electoral (ENEMO), Forum des Iles du Pacifique, Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA), IFES, Institut Républicain International (IRI), L'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI), Organisation des Etats Américains (OAS), Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe - Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (OSCE - BIDDH), Association des Administrateurs Electoraux des îles Pacifiques, Australie et Nouvelle Zélande, (PIANZEA), Secrétariat du Commonwealth, Union Interparlementaire (IPU).

Les résultats stratégiques attendus de ce programme d'assistance se déclinent comme suit :

Résultats stratégiques	Produits
Volet A – Interventions en période électorale	
1. L'assistance technique et logistique à la CENI, incluant ses démembrements et les autres intervenants aux processus électoraux, aux fins d'organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis, est fonctionnelle.	P1.1. Les capacités de la CENI et de ses démembrements dans la préparation, l'organisation et la supervision des opérations électorales sont renforcées.
	P1.2. Les documents de vote sont édités et distribués dans les délais (listes électorales, cartes d'électeurs et bulletins de vote).
	P1.3. Les moyens matériels et logistiques à la CENI requis pour organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis sont mis en place.
	P1.4. Les partis politiques et les organisations de la société civile intervenant dans les processus électoraux et les médias disposent des compétences essentielles dans les domaines de l'observation électorale nationale et de la communication en période postélectorale.
2. Participation à l'instauration d'un environnement assurant l'organisation des scrutins apaisés, transparents et crédibles.	P2.1. Un comité de vigilance et de transparence des opérations électorales est créé et fonctionnel
	P2.2. Les partis politiques sont formés dans la gestion du contentieux électoral
	P2.3. Un système de relation avec la presse est mis en place et opérationnel (communiqués et conférences de presse, dossiers de presse, formation des journalistes, etc.)
3. Appui à la Cour Constitutionnelle (CC) dans les domaines techniques de la formation, de la documentation, de l'équipement et de la communication pour la gestion des contentieux électoraux et l'homologation des résultats.	P3.1. Les programmes de formation de membres de la Cour Constitutionnelle sont conçus et mis en œuvre.
	P3.2. Les membres de la Cour Constitutionnelle ont accès à la documentation technique de référence sur les contentieux électoraux
	P3.3. La Cour Constitutionnelle est équipée pour permettre une administration et une communication appropriées en matière de contentieux et d'homologation des résultats électoraux.
Volet B – Interventions postélectorales	
4. Appui aux opérations post électorales et pérennisation des acquis des élections dans la perspective d'un développement continu des capacités de la CENI et des organisations de la Société Civile travaillant dans le domaine électoral.	P4.1. Le processus électoral est évalué et documenté
	P4.2. Une série d'initiatives de développement des capacités d'administration électorale et d'optimisation de la performance globale de la CENI et des intervenants électoraux sont conçues et mises en œuvre.
5. Appui à la prise en compte de la dimension Genre – Élections dans l'ensemble du processus électoral	P5.1. Une campagne d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la participation de la femme comorienne au processus de prise de décisions politiques est conçue et réalisée.
	P5.2. Une série d'initiatives de formation des candidates potentielles et des OSCs du secteur Genre en vue de leur participation effective au processus de prise de décision politique et aux élections sont conçues et mises en œuvre.

Partie III. Arrangements de gestion

3.1. Modalités de gestion

La modalité d'exécution directe (DEX) en cours est maintenue afin d'assurer l'indépendance dans un environnement particulièrement sensible comme celui des Comores. Conformément aux exigences de cette modalité, les règles et procédures du PNUD, qui sont par ailleurs conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies (SNU) en matière de transparence, de compétitivité et d'équité, s'appliqueront dans la mise en œuvre du programme. Dans cette modalité, le PNUD assume l'ensemble des responsabilités de gestion, de reddition des comptes et des résultats (gestion des fonds, mise à disposition, sur la base du plan de travail, des moyens nécessaires, rendre compte de l'utilisation des fonds...). Le PNUD rendra compte aux donateurs de l'utilisation de leurs ressources, conformément aux accords de financement signés

par les donateurs et le PNUD. Les modalités de gestion des fonds seront spécifiées dans ces documents contractuels entre le PNUD et chacun des donateurs.

3.2. Exécution du Programme

Le PNUD est chargé de mettre en place et de gérer l'Unité de Gestion du Programme (UGP), qui est l'organe en charge de la gestion quotidienne des ressources et de l'appui technique requis pour la mise en œuvre des activités du Projet. L'UGP appuiera la CENI, dans ses activités techniques et logistiques, de planification et d'organisation des différentes opérations du processus électoral, plus particulièrement, sur les aspects suivantes :

- Conception, commande et livraison du matériel électoral ;
- Procédure de validation des listes électorales ;
- Mise en place des Bureaux de Vote et formation de leurs membres ;
- Formation civique et sensibilisation des populations ;
- Préparation du déploiement du matériel électoral ;
- Publication de la liste définitive des Bureaux de vote ;
- Formation des démembrés de la CENI pour le scrutin ;
- Définition des spécifications du bulletin de vote et appel d'offre pour sa réalisation ;
- Appui au déploiement du matériel électoral ;
- Ramassage, stockage et sécurisation du matériel électoral ;
- Information, Education et Sensibilisation des intervenants électoraux ;
- Gestion de l'information et relations avec les médias ;
- Appui technique et logistique à la Cour Constitutionnelle ;
- Gestion administrative et financière du projet ;
- Rapports sur la réalisation des activités et des résultats du projet ;
- Pérennisation et appropriation nationale des acquis des processus électoraux.

L'équipe de Gestion du Projet est composée de :

- 1 Conseiller Technique Principal (CTP) ;
- 1 Expert International Gestionnaire de projet ;
- 2 Spécialistes internationaux, Coordonnateurs insulaires des opérations électorales ;
- Expert international liste électorale ;
- 1 Expert national en Logistique et Opérations Electorales ;
- 1 Expert International en Appui juridique au ministère en charge des élections ;
- 1 Expert Internationale en procédures de vote ;
- 1 Spécialiste VNU international en Genre et Elections.

Le Comité de Pilotage (CP)

Le projet sera supervisé par un comité de pilotage qui sera constitué dès le début des activités du projet, pour superviser le projet et veiller à son bon déroulement. La composition du comité devra assurer une représentation de la CENI, des partenaires de mise en œuvre, du ministère de l'intérieur, des donateurs et du PNUD. Ses membres seront identifiés au démarrage du projet parmi les personnes susceptibles d'œuvrer pour des avancées concrètes et tangibles dans la réalisation des objectifs du projet. Le comité de pilotage se réunira autant que de besoin pour suivre l'avancement du projet et valider le plan de travail, ainsi que le budget correspondant. Il devra fournir des conseils et appuis dans la résolution de tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du plan de travail. Le comité de pilotage a aussi la responsabilité de décider des révisions et ajustements des activités du projet, le cas échéant. Les décisions du comité sont prises par consensus, mais en l'absence de consensus, la décision finale appartient au PNUD, en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre du projet. Le comité de pilotage sera coprésidé par le Président de la CENI ou son représentant et le Directeur pays du PNUD ou son représentant.

Le Comité de Vigilance et de Transparence (CVT)

Pour accompagner le processus électoral, il est constitué un Comité de Vigilance et de Transparence. Ce

comité a pour vocation de participer à la mise en confiance de tous les acteurs politiques et au déroulement des élections dans un climat apaisé et serein. Ce dispositif servira également de cadre d'échange et de concertation entre les différentes parties impliquées dans les opérations électorales. La structure est composée de représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la Société civile, des médias et des forces sécurité ainsi que des représentants des partenaires au développement impliqués dans le processus électoral. L'expérience de cette structure déjà mise en œuvre dans le cadre des élections du chef de l'exécutif de l'île autonome d'Anjouan en 2008, prend toute sa valeur et son importance dans la dynamique qu'elle a engendrée et l'intérêt qu'elle a suscité auprès de l'opinion publique, des acteurs politiques ainsi qu'auprès des partenaires au développement pour la transparence et la confiance qu'elle a suscité et qu'elle pourrait encore susciter dans le cadre de ces élections.

Partie IV. Suivi et évaluation

L'exécution du projet sera suivie et évaluée par le bureau de pays du PNUD, en Union des Comores, sur la base des produits du plan de mise en œuvre du projet incluant les détails des activités à mener avec des indicateurs de succès, en précisant la dénomination, le niveau de base et la cible. Ces extraits doivent inclure un plan de mise en œuvre détaillé, le rapport à mi-parcours (fin 1^{ère} phase), les rapports techniques de fin de mission et le rapport final dès la clôture opérationnelle (fin seconde phase). La préparation de ces rapports est sous la responsabilité conjointe du staff du PNUD chargé du suivi du présent projet et du Conseiller technique principal.

Produit	But	Contenu	Périodicité
Plan de mise en œuvre du projet	Élaborer un chronogramme des activités et des ressources pour la durée du projet. Ajuster la stratégie d'intervention établie dans la proposition de projet	<ul style="list-style-type: none"> Revue des paramètres du projet. Plan de gestion détaillé; Termes de référence des différents experts à recruter; Liste des indicateurs qui serviront à la mesure de l'atteinte des résultats; Budget prévisionnel révisé. 	Au démarrage des activités du projet, mise à jour à la fin de la 1 ^{ère} phase.
Rapport de fin de 1^{ère} phase	Faire le bilan des activités de la 1 ^{ère} phase sur la base du rapport de cette phase.	<ul style="list-style-type: none"> Sommaire des activités; Progrès réalisés; Leçons tirées; Rapports financiers. 	A la fin de la 1 ^{ère} phase du projet (fin des opérations électorales).
Rapports techniques des experts	Rendre compte des missions des experts/consultants	<ul style="list-style-type: none"> Détails et résultats de la mission, recommandations pour futurs scrutins. 	À la fin de chaque mission
Rapport final (fin 2^{ème} phase du projet)	Faire état de la livraison des produits et de l'atteinte des résultats au terme du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Sommaire des activités. Durabilité des effets. Pérennité des acquis. Leçons à tirer du projet. 	Dès la clôture opérationnelle du projet.

Dans le cadre du présent projet, le processus de suivi/évaluation ne devra pas porter uniquement sur l'atteinte de résultats électoraux mais surtout sur les dimensions « capitalisation » des acquis des processus électoraux et « renforcement » des capacités de gouvernance électorale dans le pays.

Partie V. Risques et hypothèses

5.1. Risques associés à la mise en œuvre du projet

Tout projet d'appui à des processus électoraux présente des risques, c'est-à-dire des facteurs qui peuvent empêcher ou nuire à l'atteinte des résultats. Les risques associés au présent projet, le niveau auquel ils peuvent se manifester et les stratégies envisagées pour atténuer ces risques sont présentés dans le tableau suivant.

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
L'absence d'une volonté politique, forte et constante, des autorités gouvernementales et des partis	Élevé	✓ Les réunions ad hoc des partenaires au développement, pour le suivi de l'évolution du processus, sous le leadership de l'Union

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
politiques de garantir des élections législatives libres, transparentes et conformes aux standards internationaux.		Africaine, serviront de plate forme pour la recherche des solutions à des éventuels blocages politiques; ✓ La communauté des donateurs rappellera aux acteurs politiques nationaux leurs engagements à œuvrer pour la tenue d'élections fiables et dont les résultats seront largement acceptés.
L'infléchissement du consensus politique et de la mobilisation des principaux acteurs politiques pour le processus électoral.	Elevé	✓ Le projet prévoit l'organisation des rencontres et des dialogues politiques aux fins de maintenir le consensus politique pour la tenue de ces élections.
La non prise en compte de l'ensemble des citoyens, en âge de voter, dans les opérations d'inscription, sur les listes électorales.	Moins élevé	✓ Des mesures seront prises pour une campagne d'affichage et de partage des listes électorales avec les intervenants électoraux (OSCs et partis politiques).
Le retard par rapport au calendrier de libération des apports financiers promis.	Moins élevé	✓ Le bureau de pays du PNUD s'assurera, au titre des accords de financement des élections qu'il aura à signer avec les partenaires financiers, du respect des échéances de déboursement convenues. Le cas échéant, des ententes pour le préfinancement des opérations électorales par le PNUD pourraient être conclues, au cas par cas.
Le retard dans le déblocage des contributions du Gouvernement.	Moins élevé	✓ La communauté des donateurs fera le plaidoyer au sommet de l'État pour que les contributions du Gouvernement soient effectives dans les délais prescrits.

Partie VI. Contexte légal

5.1. Cadre légal d'intervention

Le présent descriptif constitue l'instrument classique d'intervention visé à l'article premier de l'Accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de l'Union des Comores et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 27 janvier 1976. L'administration globale du projet sera régie par les procédures et réglementations de la modalité DEX du PNUD. Les politiques et procédures du PNUD établies par le Système des Nations Unies seront appliquées pour le recrutement du personnel technique d'appui administratif qu'exigera l'exécution du programme. La rémunération de ce personnel sera déterminée conformément aux politiques et procédures du PNUD.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités du projet, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses de coûts entraînés par l'inflation ou tout autre cause indépendante de notre volonté ;
- les révisions ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation (ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution lorsqu'il est applicable) seront faits et soumis à la signature du PNUD et des autorités centrales.

5.2. Visibilité

Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des partenaires extérieurs contribuant au financement du projet. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque partenaire dans la mise en œuvre du projet. Les

actions de visibilité qui seront planifiées et mises en œuvre viseront trois groupes cibles clés : les bénéficiaires, les décideurs et la communauté des bailleurs. Dans cette logique, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles au budget du projet. Les logos des partenaires extérieurs contribuant au projet figureront dans l'en-tête des courriers envoyés au nom du projet.

Partie VII. Cadre de résultats du projet d'appui à l'organisation des élections législatives en Union des Comores

Résultat projeté ainsi qu'il est défini au niveau du CPD/CPAP 2008-2012 : Mise en place d'organes pour la gestion transparente et efficiente des processus électoraux.					
Domaine de soutien stratégique applicable au Plan Stratégique 2008-2011 : Domaine d'intervention B2 : Promouvoir des institutions de gouvernance plus réceptives et responsables.					
Stratégie de partenariat : L'exécution du projet se fera en étroite collaboration avec le Gouvernement de l'Union des Comores et les partenaires impliqués dans le processus électoral en Union des Comores notamment la France, l'Afrique du Sud, l'Union Africaine, l'Union Européenne et la Ligne des Etats Arabes. Le projet entend promouvoir, dans la mise en œuvre des activités, une démarche partenariale avec la CENI et ses démembrements ainsi qu'avec les organisations de la société civile intervenant dans les processus électoraux.					
Résultats/Produits	Activités indicatives	Timeframe		Partenaires responsables	Nature
		Q1	Q2		
Volet A - Interventions en période électorale					
Résultat stratégique 1. L'assistance technique et logistique à la CENI incluant ses démembrements et les autres intervenants aux processus électoraux aux fins d'organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis est fonctionnelle.					
P1. Les capacités de la CENI et de ses démembrements dans la préparation, l'organisation et la supervision des opérations électorales sont renforcées.	Mettre en place l'Unité de Gestion du Projet.	X		CENI/PNUD	-Assistance technique
		X		CENI/PNUD	-Personnel d'appui administratif -et logistique
		X		CENI/PNUD	- Equipements/consommables
		X		CENI/PNUD	- Voyage international des experts
	Mettre à disposition de la CENI et de ses démembrements (CIE, SNAP, SIAP) les moyens humains et logistiques nécessaires à l'accomplissement de leur mission.	X		CENI/PNUD	- Personnel d'appui CENI et de ses démembrements
		X		CENI/PNUD	- Emoluments de la CENI et de ses démembrements
		X		CENI/PNUD	- Equipements informatiques et bureautiques
	Fournir l'appui fonctionnel requis pour la mise en place opérationnelle des structures en charge de l'organisation des élections.	X		CENI/PNUD	- Fonctionnement CENI et ses démembrements
		X		CENI/PNUD	- Location des locaux de travail de la CENI et de ses démembrements sur les 3 îles
		X		CENI/PNUD	- Recensement des résultats et nuits électorales
	Organiser des ateliers de formation des membres de la CENI et de ses démembrements sur les rôles et responsabilités ainsi que sur le processus électoral et les techniques de planification des opérations électorales.	X		CENI/PNUD	Formation de la CENI et de ses démembrements
		X		CENI/PNUD	Organisation des ateliers de formation
	Organiser des formations au bénéfice des intervenants au processus électoral et des membres des bureaux de vote.	X		CENI/PNUD	- Assistance technique
		X		CENI/PNUD	- Supports techniques et logistiques pour la formation en procédure de vote
P2. Les documents de vote sont	Procéder à la mise à jour les listes électorales	X		CENI/PNUD	- Expertise internationale et nationale

édités et distribués dans les délais (listes électorales, cartes d'électeurs et bulletins de vote).	et à leur affichage dans les bureaux de vote.				
	Organiser des campagnes d'affichage des listes électorales et de diffusion dans les médias écrits	X		CENI/PNUD	- Sous-traitance avec les médias
		X		CENI/PNUD	
		X		CENI/PNUD	
	Editer les cartes d'électeurs et assurer leur distribution à temps aux électeurs.	X		CENI/PNUD	- Expertise nationale
		X		CENI/PNUD	
	Définir les spécifications techniques des bulletins de vote et lancer les appels d'offre pour l'acquisition dans les délais.	X		CENI/PNUD	- Assistance technique
		X		CENI/PNUD	- Contrat de service
X			CENI/PNUD		
Constituer le fichier pour les bureaux de vote et celui des candidats.	X		CENI/PNUD	- Expertise internationale et nationale	
P3. Les moyens matériels et logistiques à la CENI requis pour organiser des élections conformes aux standards électoraux universellement admis sont mis en place.	Déterminer les spécifications techniques des équipements (urnes, isolects, encre indélébile, etc.) et lancer les appels d'offre.	X		CENI/PNUD	- Expertise internationale et nationale
		X		CENI/PNUD	
	Prendre les dispositions requises pour le stockage et la sécurisation des équipements et matériel de vote.	X		CENI/PNUD	- Personnel d'appui logistique
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	Fournir l'assistance logistique et organiser le déploiement du matériel.	X		CENI/PNUD	-Personnel d'appui logistique
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	Mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour le déploiement des matériels et équipements de vote.	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale et internationale
X			CENI/PNUD	-Contrat de service	
P4. Les partis politiques et les organisations de la société civile intervenant dans les processus électoraux et les médias disposent des compétences essentielles dans les domaines de l'observation électorale nationale et de la communication en période postélectorale.	Concevoir les guides des délégués des partis politiques et des observateurs	X		CENI/PNUD	-Expertises nationale et internationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	Conseiller la CENI sur les procédures d'invitation et d'accréditation des observateurs internationaux	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale
		X		CENI/PNUD	
	Préparer les termes de référence et le plan d'action pour le déploiement des observateurs.	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale
		X		CENI/PNUD	-Reproduction du plan
	Préparer les kits, supports éducatifs et organiser la formation des observateurs nationaux et des représentants des partis politiques.	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	Préparer les cahiers de charges pour les contrats de sous-traitance avec les ONGs et OSCs.	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale et internationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de sous-traitance

Résultat stratégique 2. Participation à l'instauration d'un environnement permettant l'organisation de scrutins apaisés, transparents et crédibles.					
P1. Un comité de vigilance et de transparence des opérations électorales est créé et fonctionnel	Appuyer la mise en place du Comité de vigilance et de transparence	X		CENI/PNUD	-Assistance technique
		X		CENI/PNUD	-Organisation des rencontres
	Fournir les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement du comité	X		CENI/PNUD	-Organisation des rencontres
		X		CENI/PNUD	-Appui logistique
P2. Les partis politiques sont formés dans la gestion des procédures du déroulement de la campagne et des opérations électorales	Appuyer l'élaboration et la vulgarisation des codes de conduite des partis politiques	X		CENI/PNUD	-Assistance technique
		X		CENI/PNUD	-Ateliers
		X		CENI/PNUD	-Reproduction des documents
	Organiser des formations sur la gestion de la campagne électorale au bénéfice des partis politiques	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale
		X		CENI/PNUD	-Ateliers
		X		CENI/PNUD	-Reproduction des documents
	Concevoir et éditer un guide sur la campagne électorale et un guide sur les procédures de vote	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale
X			CENI/PNUD	-Contrat de service	
P3. Un système de relation avec la presse est mis en place et opérationnel (communiqués et conférences de presse, dossier de presse, formation des journalistes etc.)	Elaborer le code de conduite des médias basé sur les principes d'éthique et de déontologie des médias en période électorale	X		CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	Produire régulièrement des communiqués de presse	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale CENI
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	Mettre à jour régulièrement des dossiers de presse pour les radios, les TV's et les médias écrits	X		CENI/PNUD	-Expertise nationale CENI
		X		CENI/PNUD	-Contrat de service
	Organiser des conférences de presse pour faire le point sur l'évolution du processus	X		CENI/PNUD	-Appui logistique
		X		CENI/PNUD	-Reproduction des documents
	Concevoir une campagne de large diffusion d'éducation civique et de proximité	X		CENI/PNUD	-Sous-traitance
X			CENI/PNUD		
Résultat stratégique 3. Appui à la Cour Constitutionnelle (CC) dans les domaines techniques de la formation, de la documentation, de l'équipement et de la communication pour la gestion des contentieux électoraux et l'homologation des résultats					
P1. Les programmes de formation de membres de la CC sont conçus et mis en œuvre.	Organiser des formations au bénéfice des membres de la CC pour les contentieux relatifs aux candidatures.	X		CC/PNUD	-Expertise internationale
		X		CC/PNUD	-Ateliers de formation
		X		CC/PNUD	-Reproduction des documents
	Organiser des formations pour les contentieux relatifs à la campagne électorale et aux résultats.	X		CC/PNUD	-Expertise internationale
		X		CC/PNUD	-Ateliers de formation
P2. Les membres de la CC ont	Produire un guide du contentieux électoral et	X		CC/PNUD	-Reproduction des documents
		X		CC/PNUD	-Expertise internationale

accès à la documentation technique de référence sur les contentieux électoraux	des documents de référence en la matière.	X		CC/PNUD	-Reproduction	
	Effectuer une compilation des textes légaux applicables pour les contentieux électoraux.	X		CC/PNUD	-Contrat de service	
		X		CC/PNUD	-Expertise internationale	
	Assurer la production et la diffusion de vademecum du cadre légal des contentieux	X		CC/PNUD	-Expertise internationale	
X			CC/PNUD	-Contrat de service		
P3. La Cour Constitutionnelle est équipée pour permettre une administration et une communication appropriées en matière de contentieux et d'homologation des résultats électoraux.	Fournir à la CC le matériel didactique nécessaire pour la gestion des contentieux	X		CC/PNUD	-Appui logistique et équipement	
	Etablir un système de classement et de stockage sécurisé des dossiers et documents électoraux	X		CC/PNUD	-Expertise internationale et nationale	
		X		CC/PNUD		
	Fournir un appui logistique pour le déploiement des membres et délégués de la CC dans les îles pour le règlement des contentieux sur les candidatures et les résultats ainsi que pour l'homologation des résultats	X		CC/PNUD	-Appui logistique	
		X		CC/PNUD		
		X		CC/PNUD		
		X		CC/PNUD		
X		CC/PNUD				
Volet B – Interventions postélectorales						
Résultat stratégique 4. Appui aux opérations post électorales et pérennisation des acquis des élections dans la perspective d'un développement continu des capacités de la CENI et des organisations de la Société Civile travaillant dans le domaine électoral.						
P1. Le processus électoral est évalué et documenté	Organiser des ateliers d'évaluation des élections	X	X	CENI/PNUD	-Expertise nationale et internationale	
		X	X	CENI/PNUD	-Ateliers	
		X	X	CENI/PNUD	-Reproduction des documents	
	Organiser un séminaire d'échanges sur le contentieux électoral dans la perspective du perfectionnement des scrutins futurs	X	X	CC/PNUD	-Expertise nationale et internationale	
		X	X	CC/PNUD	-Ateliers	
		X	X	CC/PNUD	-Reproduction des documents	
	Créer une mémoire interinstitutionnelle sur les leçons apprises, les meilleures pratiques et les acquis des processus électoraux aux Comores			X	CENI/PNUD	-Expertise nationale et internationale
				X	CENI/PNUD	-Contrat de service
				X	CENI/PNUD	-Reproduction et vulgarisation
P2. Une série d'initiatives de développement des capacités d'administration électorale et d'optimisation de la performance globale de la CENI et des intervenants électoraux sont	Développer un programme d'apprentissage visant à améliorer les compétences, la confiance, et le réseau professionnel et technique des intervenants électoraux à tous les niveaux	X	X	CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale	
		X	X	CENI/PNUD	-Ateliers de formation	
		X	X	CENI/PNUD	-Reproduction des documents	
	X	X	CENI/PNUD			
	Créer un centre de ressources et		X	CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale	

conçues et mises en œuvre.	d'information au siège de la CENI, en vue d'augmenter les capacités et la connaissance professionnelles de la CENI sur les sujets liés à l'élection.		X	CENI/PNUD	-Contrat de service	
			X	CENI/PNUD	-Equipement	
	Fournir l'appui logistique et humain pour la conservation du matériel électoral et la pérennisation des acquis électoraux		X	CENI/PNUD	-Expertise internationale et nationale	
			X	CENI/PNUD	-Contrat de service	
Résultat stratégique 5. Appui à la prise en compte de la dimension Genre – Élections dans l'ensemble du processus électoral						
P1. Une campagne d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la participation de la femme comorienne au processus de prise de décisions politiques est conçue et réalisée.	Faciliter le déploiement des structures insulaires du RENAG		X	CENI/OSC/PNUD	-Sous-traitance	
			X	CENI/OSC/PNUD		
	Faciliter le dialogue au sein des organisations de femmes des différentes régions et générations sur les questions électorales				CENI/OSC/PNUD	-Sous-traitance
P2. Une série d'initiatives de formation des candidates potentielles et des OSCs du secteur Genre en vue de leur participation effective au processus de prise de décisions politiques et aux élections sont conçues et mises en œuvre.	Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation des OSC du secteur du Genre orientés vers la participation des femmes aux processus électoraux		X	CENI/OSC/PNUD	-Consultant international	
			X	CENI/OSC/PNUD	-Atelier de formation	
					CENI/OSC/PNUD	-Reproduction des documents
	Développer des programmes de formation des candidates potentielles avec des modules orientés vers Genre et Leadership pour le changement.		X	CENI/OSC/PNUD	-Consultant international	
			X	CENI/OSC/PNUD	-Atelier de formation	
			X	CENI/OSC/PNUD	-Reproduction des documents	
	Appuyer l'élaboration et la diffusion d'un guide sur genre et élection		X	CENI/OSC/PNUD	-Consultant international	
			X	CENI/OSC/PNUD	-Contrat de service	
			X	CENI/OSC/PNUD	-Reproduction des documents	

Partie VIII. Budget du programme

N°	Composantes	Qté	Coût unitaire en US\$	Coûts prévisionnels en US\$	Coûts prévisionnels en KMF	Coûts prévisionnels en Euro	%
1.	Appui technique et unité de gestion du processus électoral						
	Conseiller technique principal (en mois/homme)	3	20 000,00	60 000,00	21 000 000	42 682,93	
	Deux Spécialistes Internationaux Coordonnateurs insulaires (1,5 mois/h)	3	6 000,00	18 000,00	6 300 000	12 804,88	
	Spécialiste International gestionnaire (3 mois/h)	3	10 000,00	30 000,00	10 500 000	21 341,46	
	Assistant administratif et financier	3	1 000,00	3 000,00	1 050 000	2 134,15	
	Chauffeur	4	500,00	2 000,00	700 000	1 422,76	
	Equipements informatique	6	1 400,00	8 400,00	2 940 000	5 975,61	
	Autres équipements (photocopieuse)	2	4 000,00	8 000,00	2 800 000	5 691,06	
	Consommables	1	15 000,00	15 000,00	5 250 000	10 670,73	
	Voyage international des experts	4	5 000,00	20 000,00	7 000 000	14 227,64	
	Matériel roulant	1	36 000,00	36 000,00	12 600 000	25 609,76	
	Sous-total 1			200 400,00	70 140 000,00	142 560,98	8,61%
2.	Appui à la Cour Constitutionnelle (CC)						
	Emoluments des assistants juridiques rapporteurs adjoints	6	1 000,00	6 000,00	2 100 000,00	4 268,29	
	Appui à la mise en œuvre des activités techniques de la CC	1	20 000,00	20 000,00	7 000 000	14 227,64	
	Formation des délégués mobiles	1	8 000,00	8 000,00	2 800 000	5 691,06	
	Emoluments des délégués mobiles	60	150,00	9 000,00	3 150 000	6 402,44	
	Appui logistique pour l'observation électorale	30	95,00	2 850,00	997 500	2 027,44	
	Fonctionnement	1	22 500,00	22 500,00	7 875 000	16 006,10	
	Coûts directs des nuits électorales	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82	
	Sous-total 2			78 350,00	27 422 500,00	55 736,79	3,37%
3.	Appui opérationnel à la CENI et ses démembrements						
	Fonctionnement CENI et ses démembrements	1	69 989,00	69 989,00	24 496 150	49 788,92	
	Personnel d'appui de la CENI et ses démembrements	1	68 800,00	68 800,00	24 080 000	48 943,09	
	Equipements de la CENI et ses démembrements	1	25 000,00	25 000,00	8 750 000	17 784,55	
	Emoluments du staff de la CENI et ses démembrements	1	154 142,00	154 142,00	53 949 700	109 653,86	
	Installation CENI et ses démembrements à Grande-Comore/Anjouan et Mohéli	4	4 571,43	18 285,71	6 400 000	13 008,13	
	Recensement des résultats et nuits électorales	2	12 000,00	24 000,00	8 400 000	17 073,17	
	Sous-total 3			360 216,71	126 075 850,00	256 251,73	15,48%

4. Opérations de vote et supervision des scrutins						
Indemnités des membres des bureaux de votes (présidents et secrétaires et primos 705x2 tours)	1410	200,00	282 000,00	98 700 000	200 609,76	
Indemnités des superviseurs et des coordinateurs	105	275,00	28 875,00	10 106 250	20 541,16	
Location véhicules veille et jours du scrutin pour 72 superviseurs (2 tours)	288	95,00	27 360,00	9 576 000	19 463,41	
Location véhicules veille et jours du scrutin pour 23 coordinateurs (2 tours)	92	95,00	8 740,00	3 059 000	6 217,48	
Déplacements inter-îles (DSA + transport)	1	19 845,00	19 845,00	6 945 750	14 117,38	
Supervision des structures administratives en charge des élections (Ministère en charge des élections)	1	20 000,00	20 000,00	7 000 000	14 227,64	
Frais de communication des superviseurs des Coordinateurs et des présidents des bureaux de vote	1580	9,00	14 220,00	4 977 000	10 115,85	
Sous-total 4			401 040,00	140 364 000,00	285 292,68	17,23%
5. Listes électorales et les cartes d'électeurs						
Expertise internationale en liste électorale (3 mois)	2	15 000,00	30 000,00	10 500 000	21 341,46	
Expertise nationale en liste électorale (4 mois x4h)	16	2 000,00	32 000,00	11 200 000	22 764,23	
Sous-total 5			62 000,00	21 700 000,00	44 105,69	2,66%
6. Logistique électorale et matériels des bureaux de vote						
Kits électoraux	1	45 000,00	45 000,00	15 750 000	32 012,20	
Stockage et sécurisation du matériel électoral	1	15 000,00	15 000,00	5 250 000	10 670,73	
Location des camions et déploiement matériel électoral incluant charter inter-île	1	50 000,00	50 000,00	17 500 000	35 569,11	
de vote (encre indélébile, bâtons de cire, urnes, isoaires, fournitures de bureau, etc ,,,)	1	120 000,00	120 000,00	42 000 000	85 365,85	
Expert national logistique et opérations électorales	4	2 000,00	8 000,00	2 800 000	5 691,06	
Manutentionnaires pour emballage	800	15,00	12 000,00	4 200 000	8 536,59	
Location de deux véhicule avec carburant pour la CENI (4 mois)	240	95,00	22 800,00	7 980 000	16 219,51	
Location de 3 véhicules avec carburant pour les 3 CEI (4 mois)	360	95,00	34 200,00	11 970 000	24 329,27	
Sous-total 6			307 000,00	107 450 000,00	218 394,31	13,19%

7. Formation et développement des capacités							
Formation en procédure de vote des membres des bureaux de vote, des superviseurs, des journalistes	2	30 000,00	60 000,00	21 000 000	42 682,93		
Formation des membres de la CENI et ses démembrements	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82		
Formation des différents segments de la société civile et des différents leaders politiques (réunion de sensibilisations)	1	40 000,00	40 000,00	14 000 000	28 455,28		
Organisation des dialogues politiques	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82		
Sous-total 7			120 000,00	42 000 000	85 365,85		5,16%
8. Communication, Information et Education électorale							
Sensibilisation et formations	1	40 000,00	40 000,00	14 000 000	28 455,28		
Campagne pour les médias	1	25 000,00	25 000,00	8 750 000	17 784,55		
Campagne de communication de proximité	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82		
Vulgarisation des campagnes des messages de paix et de tolérance	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82		
Communications téléphoniques et liaison internet	1	19 110,31	19 110,31	6 688 609	13 594,73		
Sous-total 8			104 110,31	36 438 608,50	74 062,21		4,47%
9. Observation électorale							
Observation civile nationale (sous-traitance)	1	40 000,00	40 000,00	14 000 000	28 455,28		
Observation civile internationale	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82		
Observation militaire (pour mémoire)	PM	PM	PM	PM	PM		
Fonctionnement du comité de vigilance et de transparence des opérations électorales	1	15 000,00	15 000,00	5 250 000	10 670,73		
Sous-total 9			65 000,00	22 750 000,00	46 239,84		2,79%
10. Sécurisation du processus électoral							
Sécurisation des opérations de stockage, de déploiement et de ramassage du matériel électoral dans les trois îles	1	142 857,00	142 857,00	49 999 950	101 625,91		
Sous-total 10			142 857,00	49 999 950,00	101 625,91		6,14%

	Opérations post électorales						
11	Pérennisation des acquis						
	Organisation des ateliers d'évaluation des élections législatives	2	20 000,00	40 000,00	14 000 000	28 455,28	
	Campagne de large diffusion d'éducation civique pour consolider les verdicts des urnes (sous traitance avec médias et OSCs)	1	20 000,00	20 000,00	7 000 000	14 227,64	
	Centre de ressources et d'information	1	100 000,00	100 000,00	35 000 000	71 138,21	
	Assistance technique - pérennisation du cadre institutionnel des élections	1	20 000,00	20 000,00	7 000 000	14 227,64	
	Assistance juridique au Ministère de l'intérieur en charge des élections	3	15 000,00	45 000,00	15 750 000	32 012,20	
	Sous-total 11			225 000,00	78 750 000,00	160 060,98	9,67%
12	Genre et élections						
	Expert VNU international en genre et élection	2	4 500,00	9 000,00	3 150 000	6 402,44	
	Formation et sensibilisation des OSC du secteur du Genre en vue de leur dépoliarisation	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82	
	Formation sur « Genre et Leadership pour le changement » et « Genre et élection »	1	10 000,00	10 000,00	3 500 000	7 113,82	
	Sous-total 12			29 000,00	10 150 000	20 630,08	1,25%
13.	Evaluation et visibilité du programme						
	Visibilité des résultats du programme	1	14 800,00	14 800,00	5 180 000	10 528,46	
	Visibilité des partenaires financiers	1	15 000,00	15 000,00	5 250 000	10 670,73	
	Evaluation des résultats du programme	1	40 000,00	40 000,00	14 000 000	28 455,28	
	Sous-total 13			69 800,00	24 430 000	49 654,47	3,00%
	Total (sous-total 1 à 13)			2 164 774,02	757 670 909	1 539 981,52	
	Coût direct de gestion (7%)			162 939,98	57 028 993	115 912,59	7,00%
	Total Général			2 327 714,00	814 699 902	1 655 894,11	100,00%